

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 10 janvier 2020

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 21 janvier 2020

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 20 janvier 2020

### FINANCES ET FISCALITE – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 DES BUDGETS ANNEXES REGIE DU SERVICE DES EAUX DU VIVIER ET SOUS GESTION DSP

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Elisabeth BEAUVAIS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Yvonne VACKER, Michel VEDIE, Patrice VIAUD

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Thierry DEVAUTOUR à Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ à Jeanine BARBOTIN, Dominique JEUFFRAULT à Alain BAUDIN, Jacqueline LEFEBVRE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Marie-Paule MILLASSEAU à Florent SIMMONET, Michel PANIER à Jérôme BALOGE, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOUIN, Sylvette RIMBAUD à Romain DUPEYROU, Jacques TAPIN à Monique JOHNSON

#### **Titulaires absents suppléés :**

#### **Titulaires absents :**

Charles-Antoine CHAVIER, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOIR, Simon LAPLACE, Sophia MARC, Jean-Pierre MIGAULT, Alain PIVETEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Patrick THOMAS, Céline VALEZE

#### **Titulaires absents excusés :**

Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques BROSSARD, Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ, Dominique JEUFFRAULT, Jacqueline LEFEBVRE, Marie-Paule MILLASSEAU, Michel PANIER, Stéphane PIERRON, Sylvette RIMBAUD, Jacques TAPIN

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Yvonne VACKER

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 20 JANVIER 2020

#### FINANCES ET FISCALITE – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 DES BUDGETS ANNEXES REGIE DU SERVICE DES EAUX DU VIVIER ET SOUS GESTION DSP

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,  
Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi NOTRe du 7 août 2015, pour les EPCI de 3 500 habitants et plus,  
Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apportant des précisions sur le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport,  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 décembre 2019 portant modifications des statuts de la CAN,

Un rapport est présenté dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Il porte sur les orientations générales du budget de l'exercice, sur les engagements pluriannuels envisagés, sur la gestion de la dette ainsi que sur l'évolution de la structure des effectifs et des dépenses de personnel.

Ce rapport donne lieu à un débat, dans les conditions fixées par son règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce débat constitue une formalité substantielle en l'absence de laquelle la délibération adoptant le budget serait entachée d'illégalité.

Considérant que le vote des Budget Primitif 2020 des budgets annexes eau potable aura lieu le 10 février 2020, que le Débat d'Orientation Budgétaire est une formalité substantielle préparatoire à son adoption et qu'il donne lieu à une délibération soumise à un vote et attestant de sa tenue,

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport présenté.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 77  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Thierry DEVAUTOUR**

**Vice-Président Délégué**



# Rapport d'orientations budgétaires 2020

**Conseil d'Agglomération du 20 janvier 2020**

# Sommaire

- Budgets eau potable
  - Le contexte institutionnel
  - Les enjeux communs
- Le budget EAU sous régie à autonomie financière
- Le budget EAU sous délégation de service public
- La gestion de la dette

# Budgets Eau potable – Le contexte institutionnel

La loi NOTRe a engagé un processus de renforcement des compétences des communautés d'agglomération en intégrant notamment la politique de l'Eau potable au titre des compétences obligatoires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Jusqu'au 31/12/2019, les habitants de la CAN étaient desservis en eau potable par l'un des cinq syndicats suivants :

- Syndicat des Eaux du Vivier (SEV),
- Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Production et de Distribution d'Eau Potable de la Vallée de la Courance (SIEPDEP VC),
- Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B (SMAEP 4B),
- Syndicat pour l'Etude et la Réalisation des Travaux d'Amélioration de la Desserte en eau potable du sud Deux-Sèvres (SERTAD),
- Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO)

OU par une régie communale pour Beauvoir sur Niort, La Foye Monjault et Mauzé sur le Mignon.

# Budgets eau potable – Le contexte institutionnel

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les usagers de la CAN continueront de bénéficier des prestations des Syndicats qui ont pu se maintenir étant sur au moins deux EPCI.

Aussi, seuls les habitants relevant d'une distribution antérieure du SEV, du SIEPDEP, des Communes de La Foye Montjault et Mauzé sur le Mignon seront désormais desservis par la CAN. Beauvoir sur Niort a adhéré au SMAEP 4B qui lui assurait déjà la production.

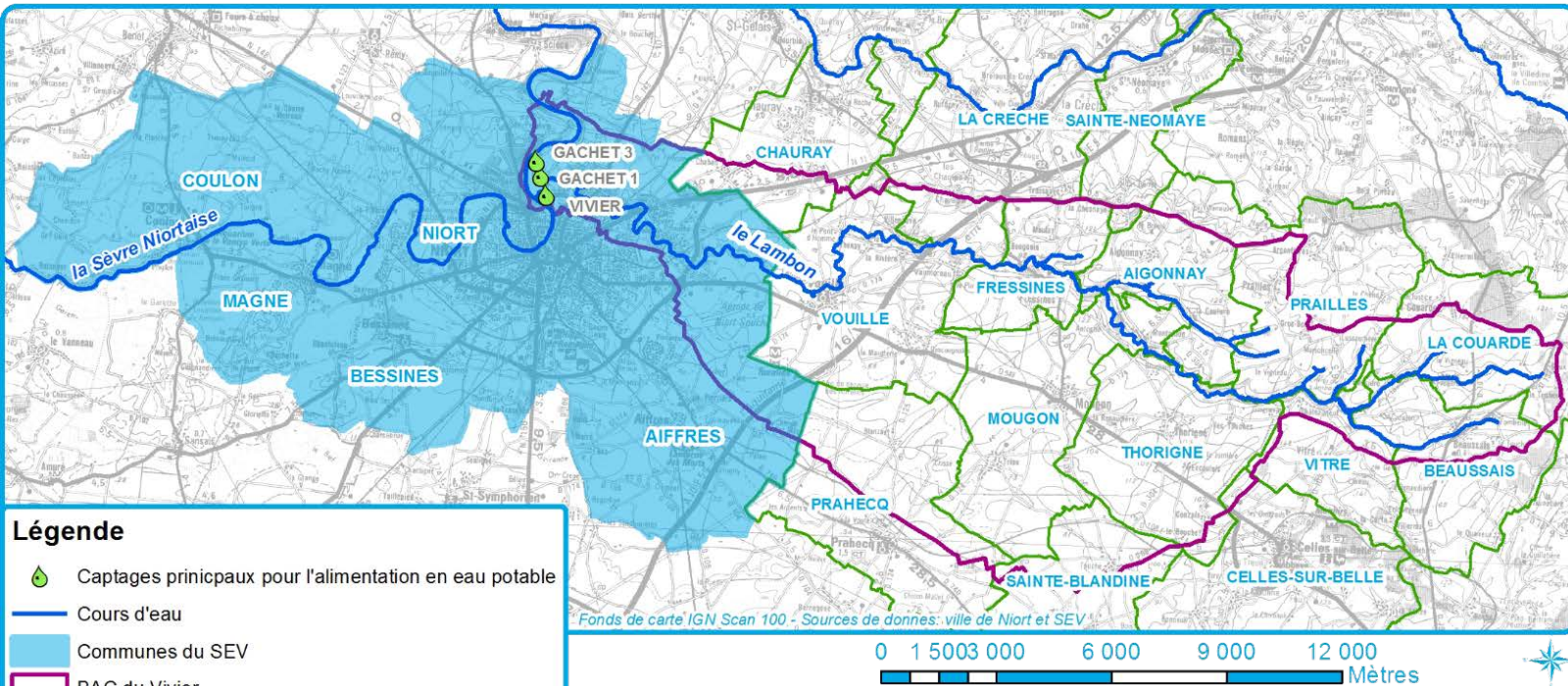
La gestion de l'eau potable sur le territoire CAN connaîtra deux modes distincts :

- 1) Une gestion en régie directe pour les communes couvertes jusqu'alors par le SEV ;
- 2) Une gestion sous forme de délégation de service public (auprès de la SAUR) pour les communes couvertes jusqu'alors par le SIEPDEP auxquelles se rajoutent les communes de La Foye Montjault et Mauzé sur le Mignon – Obligation de reprise du contrat en cours s'achevant en fin 2021.

# Reprise des orientations pour le budget EAU sous régie à autonomie financière



# La régie du SEV en quelques chiffres (<http://www.eaux-du-vivier.fr/>)



**Régie à autonomie financière, sur 5 communes de la CAN, à savoir : Niort, Aiffres, Magné, Coulon et Bessines**

65 équivalents temps plein, 37 000 abonnés  
 650 km réseaux mixtes urbain/rural  
 Rendement réseaux fin 2019 93%  
 4,2 millions de m<sup>3</sup> vendus, eau traitée

composantes de la facture d'eau potable	TTC
<b>part fixe (« abonnement ») TTC par an</b>	<b>38,32 €</b>
tranche 0-20 m <sup>3</sup> TTC/m <sup>3</sup>	0,94 €
tranche > 20 m <sup>3</sup> TTC/m <sup>3</sup>	1,81 €
<b>soit pour 100 m<sup>3</sup> hors agence avec la part fixe</b>	<b>202,27 €</b>
<b>soit pour 120m<sup>3</sup>/an hors agence avec part fixe</b>	<b>238,56 €</b>
agence de l'eau redevance pollution TTC/m <sup>3</sup>	0,32 €
redevance prélèvement TTC/m <sup>3</sup>	0,07 €
<b>soit pour 100 m<sup>3</sup> total agence/an TTC</b>	<b>38,65 €</b>
<b>soit pour 120 m<sup>3</sup> total agence/an TTC</b>	<b>46,38 €</b>

# Introduction : structure des budgets 2018 et 2019 de la régie du SEV, CA 2019 provisoire

INVESTISSEMENT	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019 prov	REPORTS
<b>CHAP. DEPENSES</b>				
001 Déficit reporté	0,00	1 018 641,43	0,00	
020 Dépenses imprévues	0,00	277 850,00	0,00	
040 Opérations d'ordre	804 306,53	808 850,00	806 865,04	
041 OpOr à l'intérieur de la section		174 670,00	174 664,17	
16 Échéances d'emprunts	1 061 047,47	1 230 000,00	1 126 101,79	
20 Etudes	125 852,77	680 520,58	288 532,32	33 968,40
21 Travaux	798 372,78	2 672 004,55	1 711 326,90	549 693,12
23 Travaux en cours	3 295 553,73	3 093 559,43	2 486 966,39	536 900,92
458 Opérations pour compte de tiers		15 000,00	13 707,00	
<b>TOTAL DEP. INVT</b>	<b>6 085 285,73</b>	<b>9 971 095,99</b>	<b>6 608 163,61</b>	<b>1 120 562,44</b>
Dépenses réelles d'investissement	5 280 979,20		5 626 634,40	
<b>CHAP. RECETTES</b>				
001 Excédent reporté	0,00	0,00	0,00	
021 Virement de la section d'exploitation	0,00	1 200 000,00	0,00	
040 Opérations d'ordre	2 807 019,01	2 802 700,00	2 751 457,38	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		174 670,00	174 664,17	
1068 Mise en réserve	1 237 292,07	1 008 725,99	1 008 725,99	
13 Subventions d'investissement	195 129,34	770 000,00	453 150,95	
16 Emprunt d'équilibre	1 000 000,00	4 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
458 Opérations pour compte de tiers	0,00	15 000,00	0,00	
<b>TOTAL REC. INVT</b>	<b>5 239 440,42</b>	<b>9 971 095,99</b>	<b>6 387 998,49</b>	<b>2 000 000,00</b>
Recettes réelles d'investissement	1 195 129,34		2 453 150,95	

RATIOS FINANCIERS	CA 2018	CA 2019 prov
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>2 882 698,19</b>	<b>3 321 947,20</b>
<b>EPARGNE (CAF) BRUTE</b>	<b>2 426 174,35</b>	<b>2 865 068,34</b>
<b>EPARGNE (CAF) NETTE</b>	<b>1 365 126,88</b>	<b>1 738 966,55</b>
<b>TAUX D'EPARGNE BRUTE</b>	<b>22,80%</b>	<b>26,29%</b>

EXPLOITATION	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019 prov
<b>CHAP. DEPENSES</b>			
022 Dépenses imprévues		335 431,04	
023 Virement à la section d'investissement		1 200 000,00	
042 Opérations d'ordre	2 807 019,01	2 802 700,00	2 751 457,38
011 Charges à caractère général	2 407 966,98	2 548 800,00	2 369 663,20
cpte 60 - achats	1 096 458,95	985 900,00	974 530,08
cpte 61-sous-traitance	733 493,11	931 900,00	778 085,85
cpte 62 - frais de gestion courante	221 156,08	258 000,00	240 338,41
cpte 63 - Redevance AELB Prélèvement	356 858,84	373 000,00	376 708,86
012 Charges de personnel	2 776 469,74	2 927 600,00	2 896 739,89
014 Atténuations de produits (AELB red pol et RMRC)	1 670 270,00	1 670 270,00	1 483 841,00
65 Autres charges de gestion courante	192 251,34	436 000,00	357 346,64
66 Charges financières	456 523,84	500 000,00	456 878,86
67 Charges exceptionnelles	369 651,59	455 000,00	445 838,21
68 Dotations aux amortissements et provisions	341 571,54	180 000,00	23 728,29
<b>TOTAL DEP. FONCTT</b>	<b>11 021 724,04</b>	<b>13 055 801,04</b>	<b>10 785 493,47</b>
Dépenses réelles de fonctionnement	8 214 705,03		8 034 036,09
<b>CHAP. RECETTES</b>			
002 Excédent reporté	0,00	1 353 651,04	0,00
042 Opérations d'ordre, dont:	804 306,53	808 850,00	806 865,04
stock final	200 219,14	250 000,00	207 344,49
travaux en régie (72)	545 274,07	500 000,00	540 707,23
Quote part de subventions	58 813,32	58 850,00	58 813,32
013 Atténuations de charges	68 089,07	65 000,00	125 454,29
70 Ventes, dont:	10 335 430,98	10 394 500,00	10 342 323,71
70111 - Ventes d'eau	6 675 221,69	6 770 000,00	6 670 474,34
701241et 706121 - Redevance AELB pollution et RMRC	1 681 915,28	1 700 000,00	1 606 083,72
7064 - Part fixe ("abonnements")	1 326 073,13	1 300 000,00	1 343 958,47
706 et 704- Frais de mutations, prestations CAN, AELB, travaux...	652 220,88	624 500,00	721 807,18
74 Subvention d'exploitation	144 902,97	131 800,00	97 269,55
75 Autres produits de gestion courante	10 881,11	74 500,00	86 010,62
77 et 76 pm Produits exceptionnels et financiers	50 828,37	227 500,00	248 046,26
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 451 169,91</b>	<b>13 055 801,04</b>	<b>11 705 969,47</b>
Recettes réelles de fonctionnement	10 640 879,38		10 899 104,43

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20200122-CO4-01-2020-DE  
Date de télétransmission : 22/01/2020  
Date de réception en préfecture : 22/01/2020

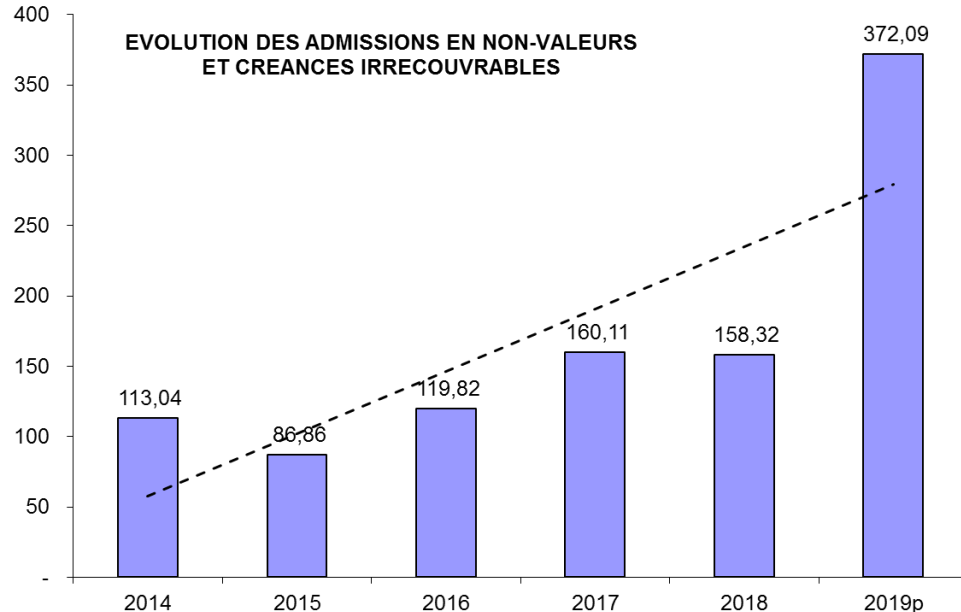
# Orientations budget eau potable RAF : le contexte

- ✓ La courbe de tendance des volumes vendus semble confirmer une stabilité des consommations, en partie expliquée par le bon renouvellement du parc compteur suite à un audit de notre parc.
- ✓ Pas d'augmentation du prix depuis 2014, et affectation d'une partie de l'autofinancement consolidé, permettant de faire face aux investissements réalisés et de limiter le recours à l'emprunt.
- ✓ L'excédent cumulé nous permet de ne pas appliquer d'augmentation de tarifs encore cette année. Une partie de cet excédent a été affecté à l'autofinancement complémentaire en 2019 (1,008M€), pour financer les investissements, en complément d'un emprunt d'équilibre (3M€).
- ✓ Il faut prendre en considération une baisse des subventions pour l'eau potable dans son 11<sup>ème</sup> programme.

# Orientations budget eau potable RAF : rétrospective des recettes de fonctionnement

La structure de nos recettes telle que ci-dessous est semblable à celles des autres services d'eau producteurs et distributeurs d'eau avec une part fixe eau potable raisonnable (SEV 38,32 € TTC/An)

	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019 prov
<b>70 Ventes, dont:</b>	<b>10 335 430,98</b>	<b>10 394 500,00</b>	<b>10 342 323,71</b>
70111 - Ventes d'eau	6 675 221,69	6 770 000,00	6 670 474,34
701241et 706121 - Redevance AELB pollution et RMRC	1 681 915,28	1 700 000,00	1 606 083,72
7064 - Part fixe ("abonnements")	1 326 073,13	1 300 000,00	1 343 958,47
706 et 704- Frais de mutations, prestations CAN, AELB, travaux...	652 220,88	624 500,00	721 807,18



Un point de vigilance : les taux d'impayés moyens résiduels sur 7 années antérieures sont entre 2 et 2,5%.  
Nous avons constaté une augmentation liée à l'interdiction de coupure (loi Warsmann).

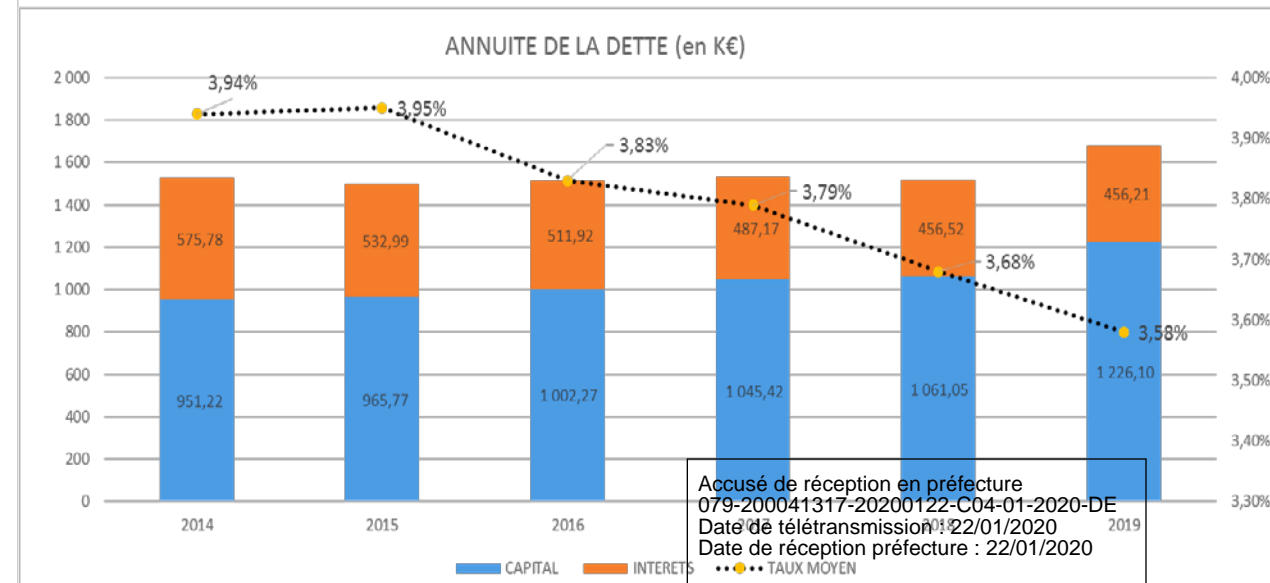
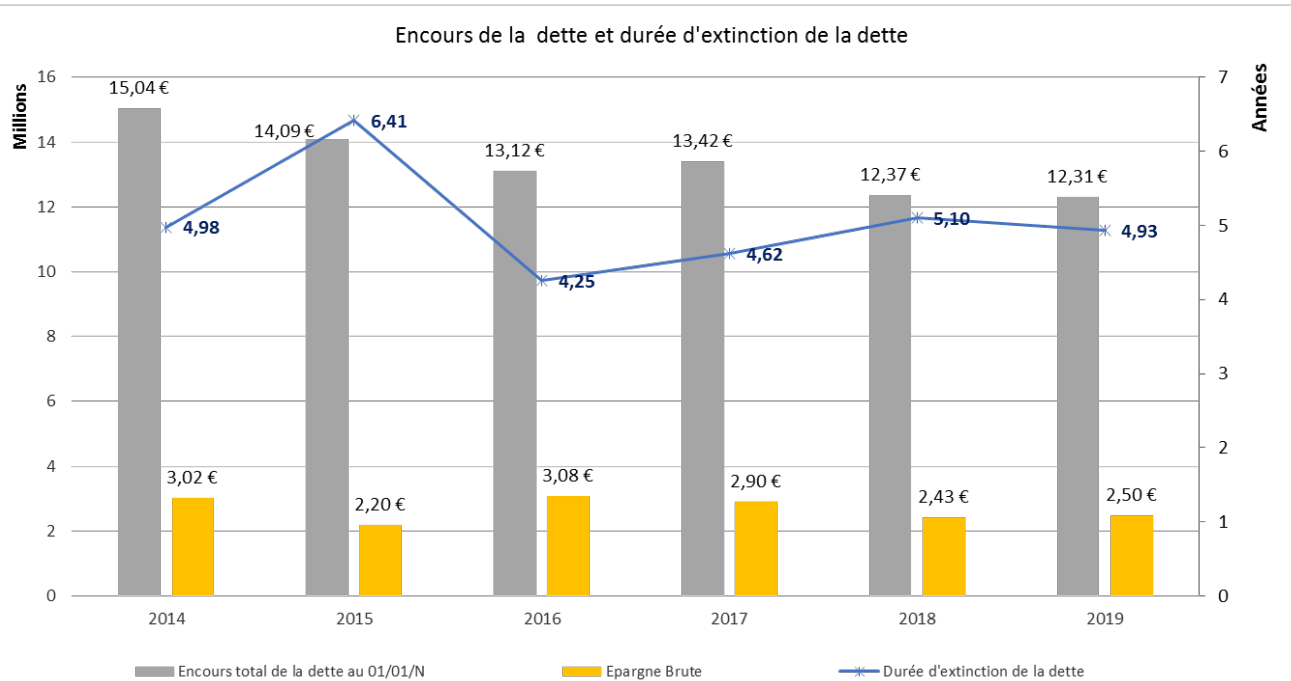
# Orientations budget eau potable RAF : rétrospective des dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 (28% des DRF) comprend notamment l'ensemble des achats, ainsi que la sous-traitance que peut réaliser le syndicat.

	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019 prov
<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>2 407 966,98</b>	<b>2 548 800,00</b>	<b>2 369 663,20</b>
cpte 60 - achats	1 096 458,95	985 900,00	974 530,08
cpte 61-sous-traitance	733 493,11	931 900,00	778 085,85
cpte 62 - frais de gestion courante	221 156,08	258 000,00	240 338,41
cpte 63 - Redevance AELB Prélèvement	356 858,84	373 000,00	376 708,86

La masse salariale 012 est à environ 2,9 millions d'euros, et maintenue autour de 2,5% d'augmentation annuelle en moyenne depuis 2014, qui correspond à l'effet GVT mais aussi à l'augmentation des charges patronales et à l'effet PPCR, avec une maîtrise de l'effectif. Cette tendance est reprise dans la prospective sur les 5 prochaines années.

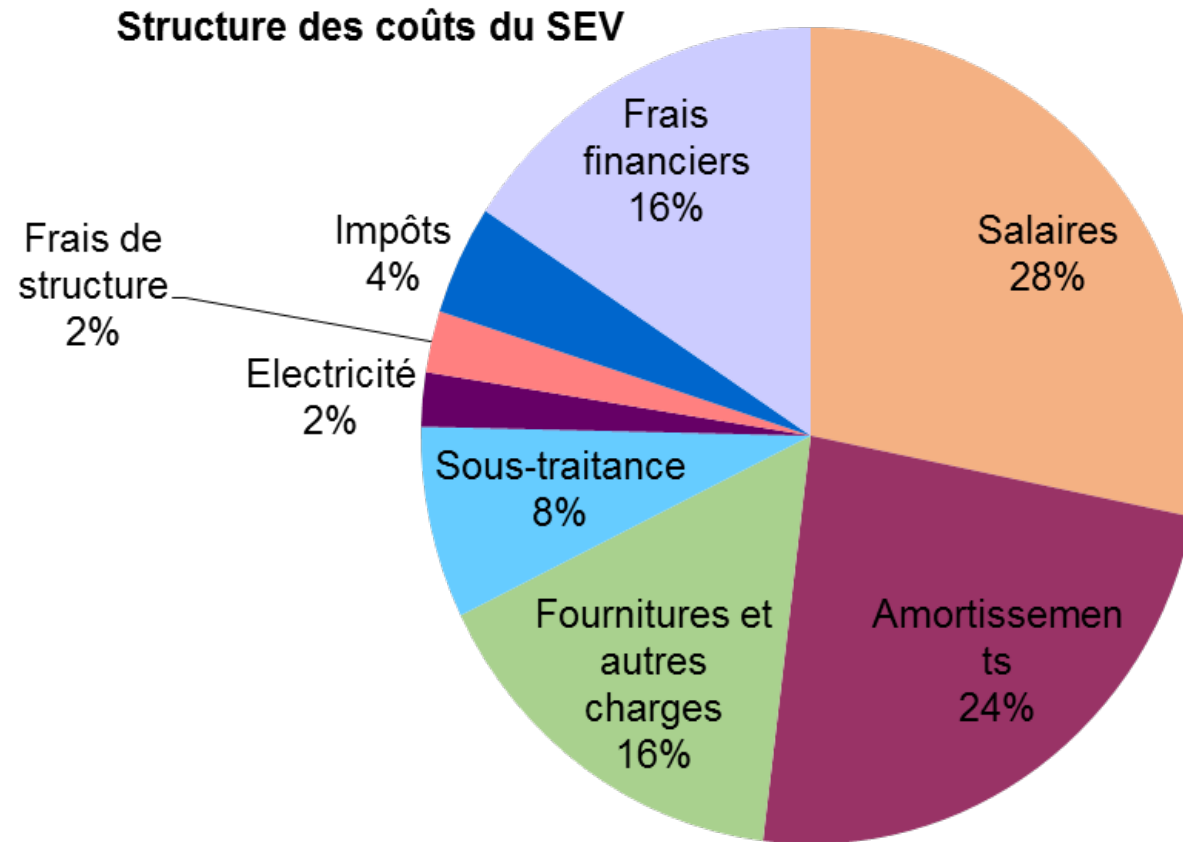
Les intérêts de la dette représentent 16% du montant global de DRF. Ils sont également stables, malgré des mobilisations d'emprunts régulières, grâce à une conjoncture particulièrement favorable.



Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20200122-C04-01-2020-DE  
Date de télétransmission : 22/01/2020  
Date de réception préfecture : 22/01/2020

# Orientations budget eau potable RAF : analyse des coûts

Notre structure de coûts par secteurs est conforme et proportionnelle à celle des autres syndicats ou intercommunalités eau potable de même type.



# Orientations budget eau potable RAF : assurer la continuité du service rendu, en assumant les engagements pris

## Quelques tendances :

- ✓ Charges à caractère général : dépenses maîtrisées, stables autour de 2,5M€
- ✓ Masse salariale : augmentation de 2,5% par rapport à 2019
- ✓ Charges financières : baisse sur la période, en dehors des emprunts nouveaux
- ✓ Admissions en non valeurs et créances éteintes : autour de 350 K€ (y compris les dotations aux provisions)

## Et hypothèses retenues pour la prospective :

- ✓ Stabilité des volumes vendus
- ✓ Réalisation de la totalité des investissements engagés (dépenses et recettes=>pas de reports)

# Orientations budget eau potable RAF : hypothèses de cadrage pour la prospective

## Hypothèses proposées :

- ✓ Pas d'augmentation de tarifs en 2020
- ✓ Recours à l'emprunt maîtrisé (ratio de désendettement autour de 7 ans)
- ✓ Suivre le PPI retenu

## Résultats :

- ✓ Financement des investissements avec recours à l'emprunt :
  - 2 M€ en 2020
  - 3,5 M€ en 2021 et 2022 (*prévision*)



# Orientations budget eau potable RAF : prospective avec PPI réajusté

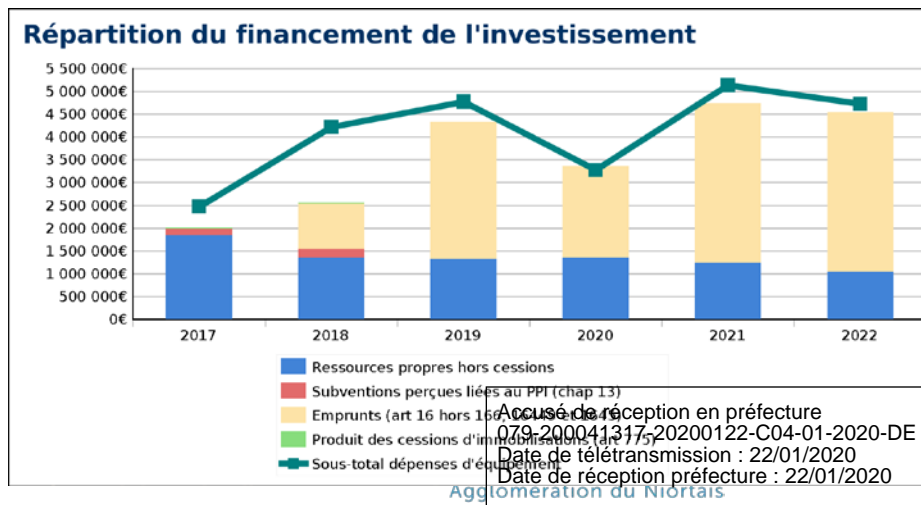
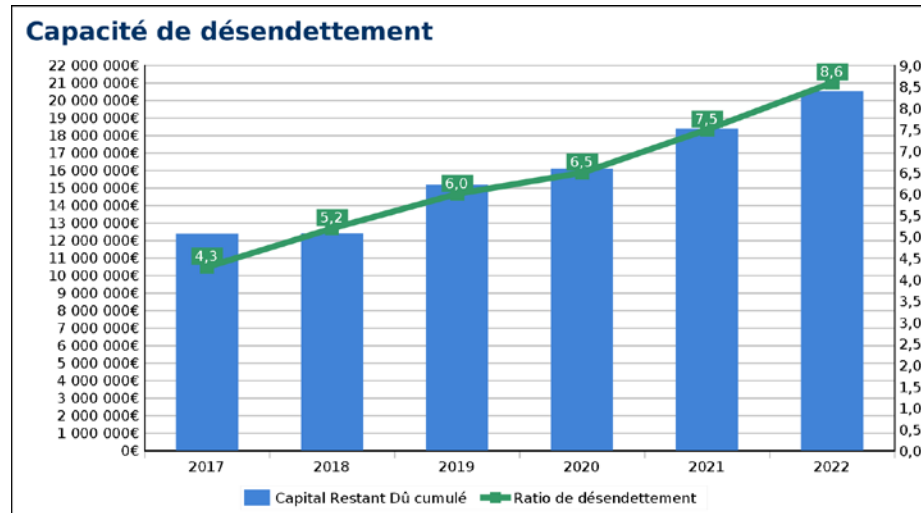
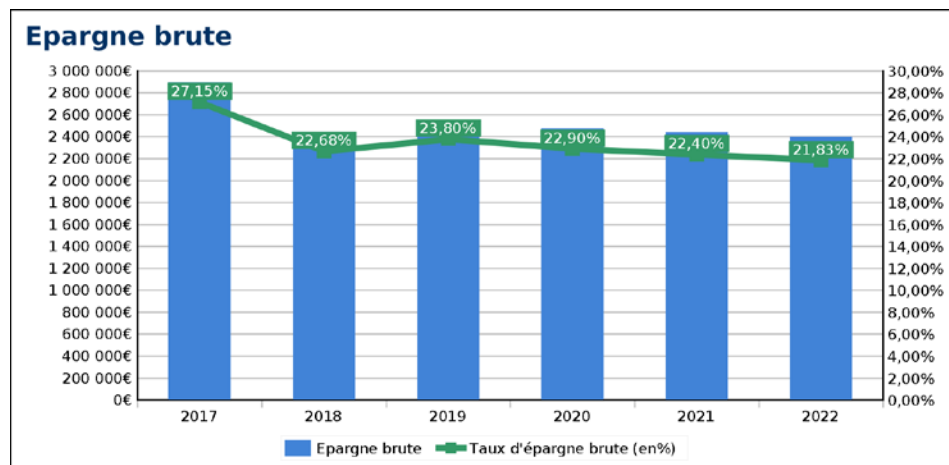
Ajustement du PPI tel que proposé par l'étude patrimoniale réalisée cette année (SD2) par G2C

Réajustement du PPI				
Libellé	2019	2020	2021	2022
1 - SCHEMA DIRECTEUR N°2	4 776 000	3 271 869	5 130 109	4 721 874

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Epargne de gestion	3 381 944	2 869 737	2 996 355	2 922 823	2 901 523	2 906 398
Epargne brute	2 891 003	2 410 182	2 551 085	2 473 271	2 440 397	2 398 458
Epargne nette	1 845 583	1 349 134	1 324 983	1 357 082	1 238 834	1 043 192

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonds de roulement en début d'exercice	3 484 103	3 003 411	1 343 735	892 719	977 931	586 657
Résultat de l'exercice	-480 692	-1 659 676	-451 017	85 213	-391 275	-178 682
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 003 411	1 343 735	892 719	977 931	586 657	407 975

Le taux d'épargne brute reste bon (autour de 25%).



Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20200122-C04-01-2020-DE  
Date de télétransmission : 22/01/2020  
Date de réception préfecture : 22/01/2020  
Agglomération du Niortais

# Reprise des orientations pour le budget EAU sous délégation de service public

# Orientations budget eau potable DSP – le contexte

## Une compétence « eau potable » à trois composantes

- ✓ Volet « Production » (900 000 m<sup>3</sup> produits à partir de 5 captages pour 17 communes et 160 000 m<sup>3</sup> importés)
- ✓ Volet « Distribution » (auprès de 9 500 abonnés en 2020)
- ✓ Volet « Protection de la ressource »

## Une délégation de service public

- ✓ Contrat d'affermage 2010-2021 avec la SAUR (Production/Distribution)
- ✓ Le délégataire a en charge l'exploitation du réseau, la facturation et la relation avec les usagers
- ✓ La CAN garde à sa charge la programmation et la réalisation des investissements et la mise en œuvre de l'action publique « eau potable » (gestion patrimoniale, protection de la ressource, tarification...)

## Une évolution de la compétence « distribution »

- ✓ 2009-2020 : Périmètre « distribution » étendu de 6 à 17 communes (dont les communes de LA FOYE-MONJAULT et MAUZE-SUR-LE-MIGNON à compter de 2020)

# Orientations budget eau potable DSP – les données du service (distribution aux abonnés)

## Nombre d'abonnés

Des abonnés essentiellement domestiques

Alimentation de :

- 1 660 abonnés (2 850 hab.) en 2009
- 9 540 abonnés (19 000 hab.) en 2020 soit +475 %

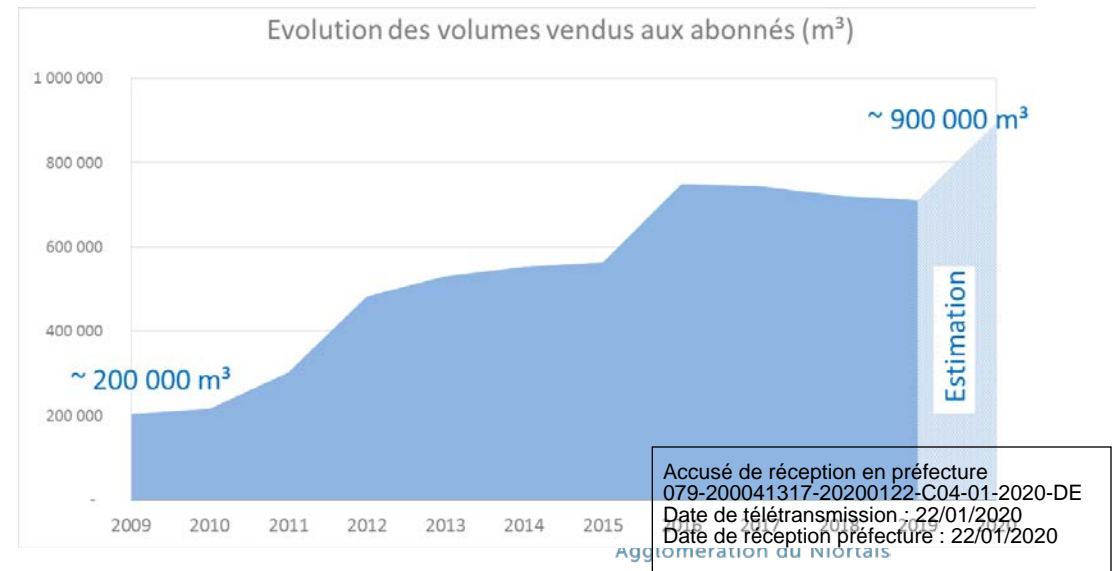
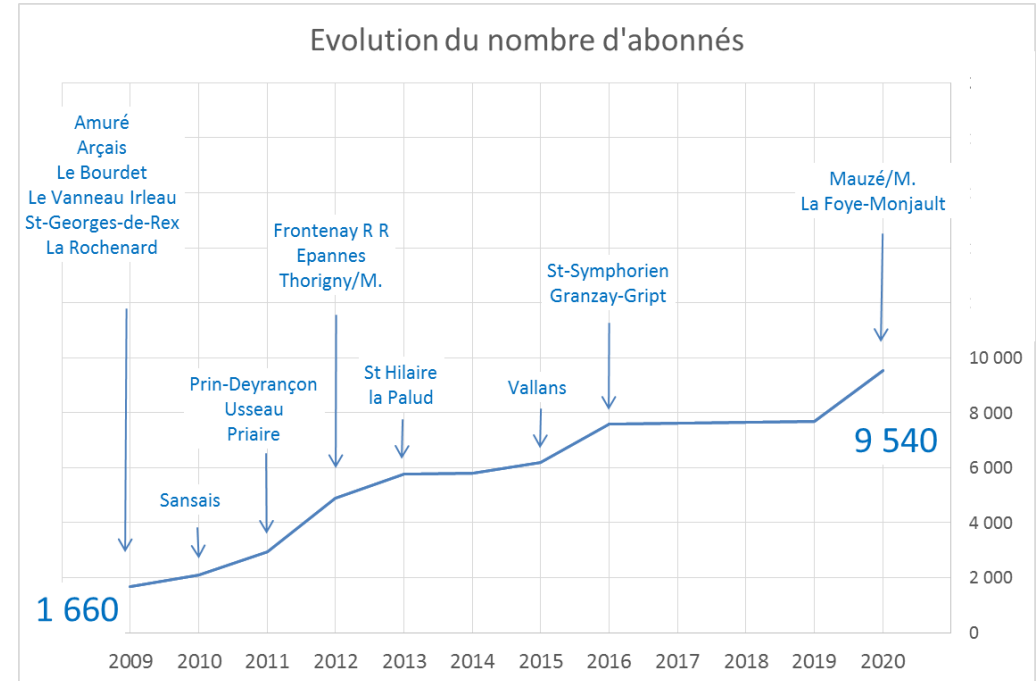
## Consommations

Diminution des consommations moyennes par abonné

(120m<sup>3</sup>/abonné en 2009, 95 m<sup>3</sup>/abonné en 2018)

Augmentation des volumes de vente suite évolution démographique :

- ~ 200 000 m<sup>3</sup> en 2009
- ~ 900 000 m<sup>3</sup> en 2020 (estimation) soit + 300 %



# Orientations budget eau potable DSP – les recettes de fonctionnement

## Origine des recettes : les ventes d'eau (aux abonnés / aux communes autonomes en distribution)

Structure du tarif : Une composante fixe (abonnement) et une composante variable (au m<sup>3</sup> consommé) dont :

- ✓ Une part destinée au délégataire (exploitation) – *contractuellement fixée au contrat d'affermage, avec formule de révision annuelle*
- ✓ Une part destinée au service (investissement et déclinaison de l'action publique) – *montant soumis à délibération chaque année*

## Maintien depuis 2009 de la part tarifaire destinée au service

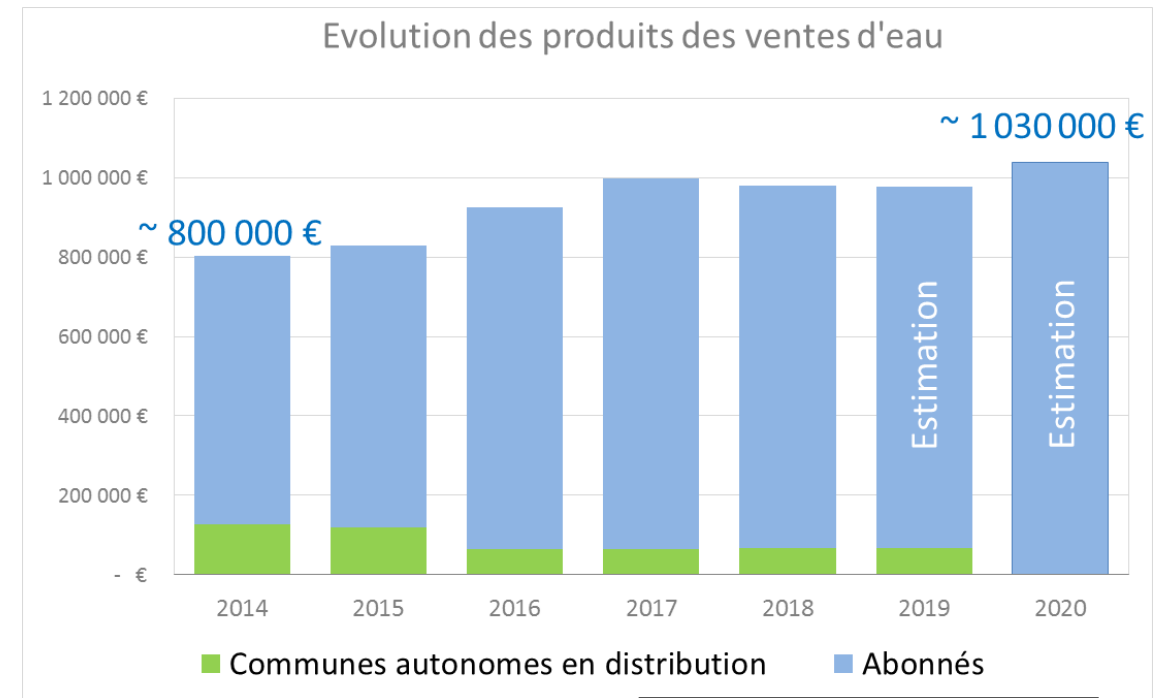
(rendu possible par l'évolution du périmètre de distribution)

*NB : En 2020, la part destinée au service est diminuée sur les communes de MAUZE-SUR-LE-MIGNON et LA FOYE-MONJAULT pour garantir un transfert de compétence sans impact financier pour les usagers*

## Taux d'impayés

Les relances sont gérées par la SAUR.

L'impact de la loi Brottes (2013-interdiction des coupures d'eau ou des réductions de débit en cas d'impayés) devient perceptible (taux impayés : 1% en 2013 contre 1,4% en 2018)



# Orientations budget eau potable DSP – les dépenses de fonctionnement

## Chapitre 011 - Charges à caractère général

Les charges d'exploitation étant supportées par le délégataire, il s'agit pour le service d'achats d'eau (imports), de redevances de l'Agence de l'Eau et de prestations et frais de fonctionnement liés à l'activité.

Elles représentent environ 60% des dépenses réelles de fonctionnement

## Chapitre 012 - Charges de personnel

Les charges de personnel représentent environ 30 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Compte-tenu de l'évolution du périmètre « distribution », le choix a été fait courant 2016 d'une maîtrise d'oeuvre réalisée en interne.

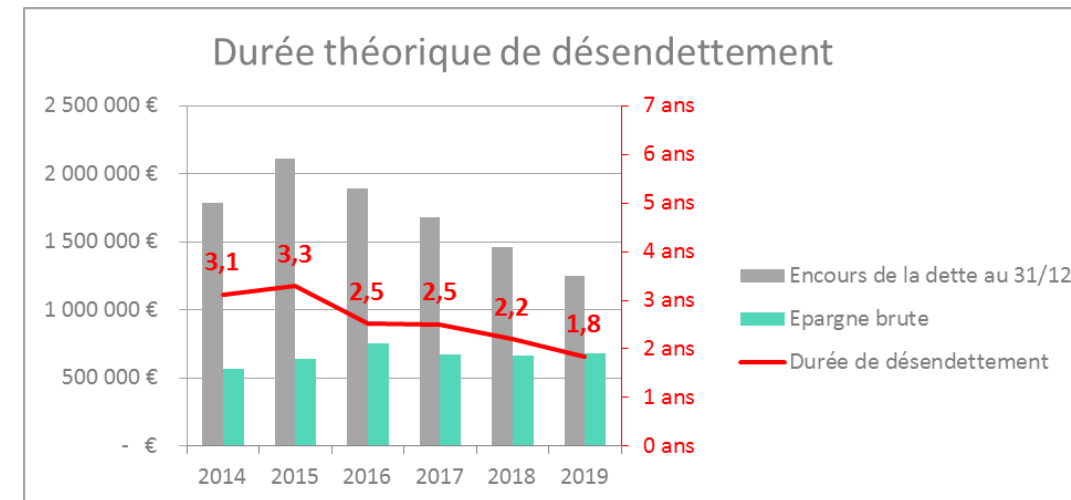
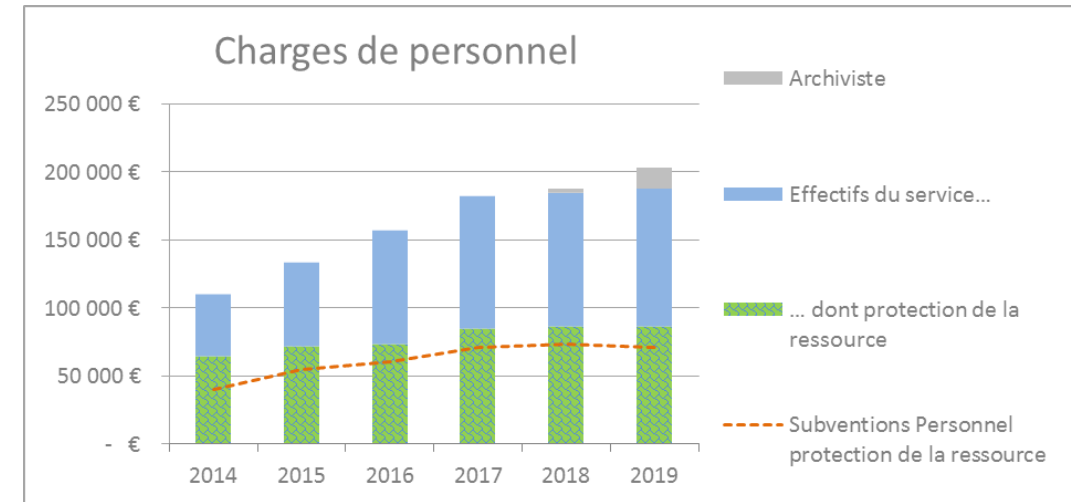
La masse salariale dédiée à la protection de la ressource est subventionnée à hauteur de 80%.

*NB : un archiviste a été rémunéré en 2018/2019 pour la collecte et le classement des archives « eau potable » du service et des communes du périmètre « distribution ».*

## La dette

Les intérêts des emprunts représentent moins de 10% des dépenses réelles de fonctionnement en 2018/2019.

La durée théorique de désendettement s'élève à 1,8 ans en 2019, ce qui ouvre la possibilité de recourir à nouveau l'emprunt sur les prochaines années.



# Orientations budget eau potable DSP – Analyse financière

- ✓ Des tarifs maintenus sur 2020
- ✓ Une diminution de l'épargne brute en 2020, par un effet conjoncturel de dépenses particulières (études) conjuguées à l'intégration des services d'eau de LA FOYE-MONJAULT et MAUZE/LE-MIGNON

	CA 2018	CA 2019 prov.	OB 2020	Evol. OB/CA prov.
<b>Recettes Réelles Fonctionnement (1)</b>	<b>1 280 578 €</b>	<b>1 238 686 €</b>	<b>1 201 470 €</b>	<b>-3%</b>
dont vente d'eau abonnés	945 100 €	932 101 €	1 030 000 €	11%
dont produits liés à la vente d'eau en gros	129 724 €	120 236 €	10 000 €	-92%
dont subventions d'exploitation	127 639 €	109 527 €	120 170 €	10%
<b>Dépenses Réelles Fonctionnement (2)</b>	<b>613 724 €</b>	<b>605 809 €</b>	<b>765 174 €</b>	<b>26%</b>
dont Charges à caractère général	361 666 €	345 030 €	432 540 €	25%
dont Charges de personnel	188 066 €	203 770 €	217 444 €	7%
dont Autres charges courantes	6 964 €	6 997 €	1 000 €	-86%
dont Intérêts des emprunts	54 986 €	49 558 €	50 190 €	1%
<b>Epargne brute (3) = (1) - (2)</b>	<b>666 854 €</b>	<b>632 877 €</b>	<b>436 296 €</b>	<b>-31%</b>

*Hypothèse : Prévisions de consommations en légère baisse / Le maintien du prix de l'eau pour les abonnés de LA FOYE-MONJAULT et MAUZE-SUR-LE-MIGNON limite l'augmentation liées aux abonnés de ces communes à 120 k€ au lieu de 220 k€*

*Fin des ventes d'eau à LA FOYE-MONJAULT et MAUZE-SUR-LE-MIGNON*

*Subventions liées à protection de la ressource en eau - Suppression de la participation des Communes de LA FOYE et MAUZE/LE MIGNON (25 k€)*

*dont dépenses particulières - ou nouvelles - 2020 : Mise en place DUP périmètres de protection captage de Cheroute (45 k€) / Etude nouveau contrat territorial 2021-2027 pour la protection de la ressource (55 k€) / Participation aux frais généraux*

*Evolution du poste de chargé d'animation agricole pour la protection de la ressource en eau en août 2019 / Politique salariale Niort Agglo*

*Suppression des indemnités élus/trésorier*

*Reprise des emprunts de LA FOYE MONJAULT*

# Orientations budget eau potable DSP – programmation des investissements

✓ Un programme d'investissement de 700 k€ TTC

<b>Production</b>		
<b>Renouvellements</b>		
		€ TTC
LE BOURDET	Portion acier entre Les Ombres et Chaussées	170 000
		170 000
<b>Distribution</b>		
<b>Renouvellements</b>		
		€ TTC
ARCAIS	Chemin des Moulins (Côté "Rue de la Garenne)	18 000
LA FOYE-MONJAULT	Rue France Langoet (RD1)	42 000
LE VANNEAU IRLEAU	Balanger	100 000
SAINT-GEORGES-DE-REX	Rue du Port / Rue croix Picot	82 000
VALLANS	Bourg	13 000
		255 000
<b>Suppression doubles conduites / Modification branchements</b>		
ARCAIS	Rte de SAINT-HILAIRE-LA-PALUD (RD)	30 000
PRIAIRE	Suppression PVC 50 à partie de la rue Coudre ds terrain privé	3 000
	Chemin du Sabien	9 000
LA ROCHENARD	Grande rue (RD 115)	33 000
	Chemin de Vallans	9 000
	Rue de Richebert (RD)	18 000
SAINT-GEORGES-DE-REX	Bascules avec enfouissement réseau : Moulin	18 000
	11, Rue du Château - Branchement	3 000
USSEAU	Route d'Ussolière + vannes	21 000
		144 000
<b>Extensions</b>		
		70 000
<b>Divers + Aménagement bâtiments d'exploitation</b>		
		61 000
<b>TOTAL Général :</b>		<b>700 000</b>

✓ Le recours à l'emprunt présenté dans ces orientations budgétaires sera corrigé lors du budget supplémentaire par affectation des excédents antérieurs. L'emprunt ne sera pas nécessaire en 2020.

	CA 2018	CA 2019 prov.	OB 2020	Evol. OB/CA prov.
Recettes externes	141 639 €	237 881 €	174 050 €	-27%
Autofinancement	666 854 €	632 877 €	436 296 €	-31%
Emprunts de l'année	- €	- €	405 574 €	
<b>Total Recettes Réelles Invest</b>	<b>808 493 €</b>	<b>870 758 €</b>	<b>1 015 920 €</b>	<b>17%</b>
Dépenses d'équipements	713 951 €	658 371 €	709 000 €	8%
Autres dépenses	- €	- €	70 800 €	
Remboursement capital de la dette	217 512 €	211 996 €	236 120 €	11%
<b>Total Dépenses Réelles Invest</b>	<b>931 463 €</b>	<b>870 367 €</b>	<b>1 015 920 €</b>	<b>17%</b>
Résultat de l'exercice	- 122 971 €	391 €	- €	
Résultat de clôture (FDR)	2 342 301 €	2 342 692 €	2 342 692 €	

✓ Le résultat de clôture 2019 élevé provient d'un budget annexe « Production » dont l'autofinancement a été très peu investi depuis 2005 (installations globalement renouvelées en 2003-2004 dans le cadre d'une restructuration)



# niort agglo

Agglomération du Niortais

**Communauté d'Agglomération du Niortais**

140 rue des Equarts - CS 28770 - 79027 Niort Cedex - Tél. 05 17 38 79 00

Courriel : [agglo@agglo-niort.fr](mailto:agglo@agglo-niort.fr) - [www.niortagglo.fr](http://www.niortagglo.fr)

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20200122-C04-01-2020-DE  
Date de télétransmission : 22/01/2020  
Date de réception préfecture : 22/01/2020